

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020



Notre-Dame-
de-l'Île-Perrot

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. chapitre C-19), le Trésorier de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot déposera et présentera le rapport financier et le rapport du vérificateur externe concernant l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020 lors de la **séance ordinaire** du conseil municipal qui se tiendra le mardi **11 mai 2021 à 19h30**.

Exceptionnellement, la séance sera tenue par vidéoconférence et diffusée sur internet, le tout en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux du Gouvernement du Québec dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 5 MAI 2021.

A handwritten signature in black ink, reading "Catherine Fortier-Pesant". The signature is fluid and cursive, with a large loop at the end of the last name.

Catherine Fortier-Pesant
Greffière
